

Madame, Monsieur,

Pour la troisième année consécutive, une nouvelle session relative à la formation de conseiller en accessibilité est organisée. Celle-ci se déroulera de septembre 2015 à juin 2016 à Namur.

Afin d'offrir une disponibilité plus propice permettant à chacun de répondre à ses obligations respectives, les 10 journées de formations sont réparties à raison d'environ une journée de formation par mois. Cette nouvelle organisation ainsi que l'évolution constante que nous souhaitons apporter à cette formation ont conduit à quelques adaptations du programme initial. Vous pourrez découvrir tous les détails relatifs au programme ainsi que les modalités pratiques dans les pages qui vont suivre. Nous nous tenons toutefois à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Personne de contact

Nadia Maniquet

E-mail : nadia.maniquet@gamah.be

Téléphone : 081/24.19.37

Le métier et les compétences

En vertu du cadre législatif relatif aux droits des personnes handicapées et de la mise en accessibilité de l'environnement qui en découle, tout décideur (politique, entreprise, ...), concepteur, gestionnaire, enseignant, ..., doit être en possession des savoirs, savoir-faire et savoir-être lui permettant d'inclure ce cadre dans l'exercice de sa profession et de ses obligations de résultats et/ou de moyens respectifs.

Comme son nom l'indique, le conseiller en accessibilité assure un rôle de conseil et réalise sa mission en toute indépendance vis-à-vis du demandeur (employeur ou commanditaire extérieur) et ce, en bon père de famille. Le conseiller en accessibilité n'est pas un inspecteur.

Il met tous les moyens en œuvre pour que l'objet de son analyse réponde non seulement au cadre législatif mais aussi, à toutes les spécificités propres à « l'objet » analysé et qui ne sauraient être directement identifiées.

Le conseiller en accessibilité dispose d'une vision transversale qui lui permet d'assurer la coordination des différents besoins qui incombent au demandeur de la mission.

Son travail s'effectue tant sur le terrain (relevés in-situ, participations à des groupes de travail, bancs d'essais, sensibilisations, ...) qu'au bureau (rapport d'expertise ou de recommandations, analyse de documents techniques variés, ...).

Les principaux **savoirs** requis dans la pratique professionnelle du conseiller en accessibilité sont la connaissance précise :

- du public bénéficiaire ;
- des besoins environnementaux qui en découlent ;
- du langage commun ;
- du cadre législatif relatif aux droits des personnes handicapées et à l'accessibilité (bâtiment, voirie, transport) ;
- du réseau et des ressources en matière d'accessibilité.

Les principaux **savoir-faire** requis dans la pratique professionnelle du conseiller en accessibilité sont :

- l'analyse des besoins (demandeurs et bénéficiaires) ;
- la coordination des besoins ;
- l'apport d'orientations concrètes et durables dans la mise en œuvre effective de l'accessibilité qui incombe au demandeur de la mission.

Formation de conseiller en accessibilité

Les principaux **savoir-être** requis dans la pratique professionnelle du conseiller en accessibilité sont :

- être structuré et méthodique ;
- bon « pédagogue » ;
- disposer de bonnes capacités de communication (orale et écrite) ;
- disposer de bonnes capacités de médiation.

Encadrement

La formation de conseiller en accessibilité a été initiée par deux associations spécialisées en accessibilité : les asbl Gamah et Plain-Pied. Son organisation est également rendue possible grâce au soutien de l'AWIPH, l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées.

Les formateurs qui dispensent la formation exercent ce métier depuis de nombreuses années et ils ont tous à cœur la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être requis dans l'exercice de cette profession. D'autres professionnels, actifs dans les différents secteurs du bâtiment, de la voirie, des transports et des événements, ayant intégrés ces compétences dans leurs pratiques professionnelles respectives encadrent également cette formation afin de rendre compte de l'ensemble des perspectives qu'offre le travail du conseiller en accessibilité.

Public

La formation de conseiller en accessibilité s'adresse à tout acteur amené à enseigner, légiférer, concevoir, conseiller, promouvoir ou gérer des infrastructures construites, des équipements ou des services destinés à un usage public.

La formation sera dispensée à un groupe compris entre 4 et 12 participants afin d'offrir des conditions d'échanges optimales entre les différents professionnels présents mais aussi, afin de permettre un enseignement au plus proche des besoins de chacun.

Méthodes et supports d'apprentissage

Les méthodes d'apprentissage utilisées lors de la formation mêleront exposés ex cathedra avec divers supports visuels, échanges avec divers acteurs privilégiés ainsi que de nombreuses mises en situation (jeux de rôles, parcours en situation de déficiences diverses, audits, etc). Les synthèses des cours seront réalisées par les apprenants avec le soutien des formateurs. Les participants recevront les PowerPoint de support ainsi que le « Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible.

Planification

Agenda



Les **10 journées** de formation sont réparties sur une période allant de septembre 2015 à juin 2016, à raison d'environ **une journée de formation par mois** (le mardi ou le jeudi).

Toutefois, afin d'entretenir les acquis les participants seront amenés à réaliser une lecture ou un exercice de synthèse dans l'intervalle entre les différentes journées de formation.

Dates à réserver :

15/09 (en soirée), 01/10, 22/10, 17/11, 15/12, 14/01, 23/02, 17/03, 14/04, 12/05 et 16/06.

Modalités d'accueil

Lieu



Les journées de formation se dérouleront dans le bâtiment **Mundo N à Namur**. Celui-ci se trouve à proximité immédiate de la gare de Namur. Le bâtiment ne dispose pas de parking privé à l'exception d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées. Le stationnement en voirie est gratuit mais situé en zone bleue (3h).

Adresse :

98 rue Nanon à 5000 Namur.

Horaires



9h à 17h

Les journées de formation se dérouleront de 9h à 17h. L'accueil débutera dès 8h30.

Le temps de midi aura une durée de 30 minutes et aura lieu entre 12h et 13h suivant le programme du jour.

Deux pauses de 15 minutes seront prévues, l'une en matinée, l'autre l'après-midi.

Repas



Lors de l'accueil du matin et des différentes pauses de la journée, café, thé et eau seront mis à votre disposition.

Un sandwich sera prévu par nos soins lors du temps de midi.

Au besoin quelques petits commerces sont situés à proximité.

Accessibilité



Le bâtiment Mundo N est accessible aux personnes en fauteuil roulant et dispose d'un ascenseur pour desservir les différents niveaux ainsi que de toilettes adaptées.


Un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées est présent à proximité immédiate de l'entrée.

En cas de besoin spécifique (régime alimentaire spécifique, impression sur support agrandi, ergonomie du mobilier, ...) précisé dans le formulaire d'inscription, tout sera mis en œuvre afin de pouvoir y répondre.

Programme de la formation de base

Soirée d'accueil

Date



15 septembre 2015

Programme

- Présentation des participants et des formateurs
- Déroulement de la formation
- Compétences et pratiques professionnelles du conseiller en accessibilité

Objectifs

- Prise de connaissance mutuelle
- Répondre à toutes les questions pratiques sur la formation
- Définition des différentes pratiques professionnelles du conseiller en accessibilité

Horaire



De 18h à 21h

Modalités pratiques

Exceptionnellement l'accueil se déroulera en soirée et au sein des locaux de l'asbl Gamah située à proximité immédiate de la gare de Namur et du bâtiment Mundo N où se dérouleront toutes les autres journées de formation.


Un verre de bienvenue est prévu.

Adresse du jour

Asbl Gamah
23 rue de la
Pépinère
5000 Namur

Journée 1 - L'identification et la compréhension des besoins environnementaux

Date



01 octobre 2015

Programme

- Identification des différentes situations de handicap
- Parcours de mises en situation et retours d'expériences
- Identification et compréhension des besoins environnementaux
- Témoignages

Horaire



De 9h à 17h
Accueil dès 8h30

Objectifs

- Expérimenter les déplacements et les usages dans différentes situations de handicap afin de mieux comprendre les besoins environnementaux qui en découlent
- Démystifier et limiter les tabous face aux différentes situations de handicap
- Acquisition d'un langage commun relatif au handicap

Journée 2 - Théorie et méthodologies de l'accessibilité

Date



22 octobre 2015

Programme

- Définitions : handicap, personne à mobilité réduite et personne en situation de handicap
- Public bénéficiaire de l'accessibilité : données démographiques et socio-économiques
- Définitions : accessible, adaptable et adapté
- Méthodologies de travail : bâtiment, voirie, transport et événements
- Critères de conception : bâtiment, voirie, transport et événements

Horaire



De 9h à 17h
Accueil dès 8h30

Objectifs

- Acquisition d'un langage commun en matière d'accessibilité
- Connaissances précises relatives au public bénéficiaire de l'accessibilité
- Apprentissage de différentes méthodologies de travail en fonction de la mission à réaliser et du secteur concerné
- Identification, compréhension et coordination des critères de conception

Journée 3 - Cadre législatif

Date



17 novembre 2015

Programme

- Identification du cadre législatif à l'échelle nationale et internationale
- Atouts et écueils du cadre législatif belge
- Hiérarchie et coordination du cadre législatif belge
- Intégration du cadre législatif dans la communication

Objectifs

- Compréhension de la structure d'un texte législatif et de la hiérarchie du cadre législatif général
- Identification des différents textes législatifs à intégrer dans la pratique professionnelle suivant la mission réalisée
- Apprendre à coordonner et à gérer les conflits entre différents textes du cadre législatif
- Apprendre à communiquer le cadre législatif de manière adéquate

Horaire



De 9h à 17h
Accueil dès 8h30

Journée 4 - Les acteurs de l'accessibilité et la gestion de projet

Date



15 décembre 2015

Programme

Le rôle de chacun des acteurs dans l'élaboration, le développement et la gestion d'un projet.

- Urbanisme
- Transports en commun
- Services au public
- Evénements

Horaire



De 9h à 17h
Accueil dès 8h30

Objectifs

- Identifier les différents acteurs issus de chacun des secteurs (voirie, bâtiment, transport, événement)
- Comprendre leurs besoins respectifs afin qu'ils puissent rendre leurs projets accessibles de manière effective
- Apprendre à coordonner les besoins des acteurs professionnels et du public bénéficiaire d'accessibilité dans la gestion de projets

Journée 5 - Atelier bâtiment : études de cas

Date



14 janvier 2016

Programme

Mise en situation de réalisation d'un diagnostic d'accessibilité

- Etude de la conformité réglementaire et des recommandations complémentaires sur base de plans
- Etude de la conformité réglementaire et des recommandations complémentaires sur base de documents opérationnels
- Etude de la conformité réglementaire et des recommandations complémentaires sur base d'un relevé in-situ

Horaire



De 9h à 17h
Accueil dès 8h30

Objectifs

- Acquérir une méthodologie de travail adéquate
- Identifier les points faibles, les données manquantes ou incomplètes dans les documents et sites analysés
- Coordonner et implémenter les savoirs

Modalités pratiques

Le relevé in situ sera réalisé à Namur.

Le matériel de relevé est fourni par nos soins.

Journée 6 - Atelier bâtiment : la communication des analyses

Date



23 février 2016

Programme

Sur base des analyses réalisées lors de la précédente journée de formation :

- Structure, contenu et formulation du rapport d'analyse
- Transmission orale du contenu de l'analyse (jeux de rôles)

Objectifs

- Identifier les écueils à éviter en matière de communication orale et écrite
- Distinguer les éléments réglementaires des recommandations complémentaires
- Coordonner et hiérarchiser les informations transmises

Horaire



De 9h à 17h
Accueil dès 8h30

Journée 7 - Atelier voirie et espaces publics : études de cas

Date



17 mars 2016

Programme

Mise en situation de réalisation d'un diagnostic d'accessibilité

- Etude de la conformité réglementaire et des recommandations complémentaires sur base de plans
- Etude de la conformité réglementaire et des recommandations complémentaires sur base des documents opérationnels
- Etude de la conformité réglementaire et des recommandations complémentaires sur base d'un relevé in-situ.

Objectifs

- Acquérir une méthodologie de travail adéquate
- Identifier les points faibles, les données manquantes ou incomplètes dans les documents et sites analysés
- Coordonner et implémenter les savoirs

Modalités pratiques

Le relevé in situ sera réalisé à Namur.
Le matériel de relevé est fourni par nos soins.

Horaire



De 9h à 17h
Accueil dès 8h30

Journée 8 - Atelier voirie et espaces publics : la communication des analyses

Date



14 avril 2016

Programme

Sur base des analyses réalisées lors de la précédente journée de formation :

- Structure, contenu et formulation du rapport d'analyse
- Transmission orale du contenu de l'analyse (jeux de rôles)

Objectifs

- Identifier les écueils à éviter en matière de communication orale et écrite
- Distinguer les éléments réglementaires des recommandations complémentaires
- Coordonner et hiérarchiser les informations transmises

Horaire



De 9h à 17h
Accueil dès 8h30

Journée 9 - Atelier transports en commun : étude de cas / Accessibilité et sécurité

Date



12 mai 2016

Programme

Atelier transports en commun : étude de cas

- Mise en situation de réalisation du diagnostic
- Synthèses des différentes études de cas réalisées

Accessibilité et sécurité

- Identification et compréhension des besoins en matière de sécurité incendie
- Critères de conception et équipements spécifiques
- Gestion de la sécurité

Objectifs

- Identification des acteurs
- Connaissances et compréhension des besoins propres à chacune des situations de handicap en situation d'alerte incendie
- Coordination du cadre législatif et technique

Horaire



De 9h à 17h
Accueil dès 8h30

Journée 10 - Structure du réseau de l'accessibilité / Outils et ressources

Date



16 juin 2016

Horaire



De 9h à 17h
Accueil dès 8h30

Programme

- Structure et acteurs du réseau de l'accessibilité
- Supports, outils et ressources en matière d'accessibilité
- Synthèse et évaluations

Objectifs

- Identifier et comprendre la portée des différentes ressources présentes dans chacun des secteurs
- Evaluation des acquis

Modalités d'inscription



Le formulaire de demande d'inscription et la fiche d'identité sont à retourner pour le 15 août 2015 au plus tard à l'adresse e-mail suivante : nadia.maniquet@gamah.be.

Dès réception de ces documents dûment complétés, une confirmation d'inscription vous sera transmise ainsi que la facture relative à la session de formation. L'inscription sera réservée dès réception du versement de la 1^{ère} échéance de la facture. En cas de doute sur l'adéquation entre les besoins d'un participant et les objectifs de la formation, un entretien sera sollicité par l'organisateur afin de valider ou non la demande d'inscription.



Le coût de la formation s'élève à un montant de 1500 € HTVA dont le paiement est réparti en 4 tranches tout au long de l'année de formation. Toutes les conditions sont reprises sur le formulaire d'inscription.

Actuellement les chèques formations ne peuvent être utilisés pour le paiement de la formation. Nous mettons tout en œuvre pour que ceux-ci puissent vous être proposés dans le cadre de la formation continuée.

Formation continuée

Les savoirs, savoir-faire et savoir-être dispensés lors de la formation de base en accessibilité touchent un très large éventail de professions différentes, chacune d'entre elles réclamant des formations complémentaires sur des sujets abordés de manière plus précise. En outre, l'accessibilité est un domaine en constante évolution. Que ce soit au niveau technique ou encore, au niveau législatif. Dès lors une offre de formation continuée va être mise en place. Celle-ci se matérialisera sous forme de modules spécialisés, de visites de terrain ou d'autres méthodes d'apprentissage.

La mise en place d'un cadre de formation continuée sera également un moyen privilégié pour entretenir les échanges entre les différents conseillers en accessibilité constituant le réseau.

Toutes les modalités relatives à la formation continuée vous seront transmises dans le courant de la session.

Attestation de participation

A ce jour, la formation de conseiller en accessibilité n'offre pas de certification. Une attestation de participation sera néanmoins délivrée à l'issue du suivi intégral de la formation de base.

Annexe 1 - Formulaire de demande d'inscription

Merci de bien vouloir remplir un formulaire par participant.

Par la présente, le soussigné :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

E-mail :

Tél. / GSM :

Sollicite son inscription à la formation de conseiller en accessibilité dont la session se déroulera du 15 septembre 2015 au 16 juin 2016 à Namur.

Par la signature du présent formulaire, le demandeur s'engage à s'acquitter de l'intégralité du **coût de la formation** selon les échéances suivantes :

<i>Echéances</i>	<i>Montants HTVA</i>	<i>Montants TVAC</i>
<i>Avant le 1^{er} septembre 2015</i>	<i>375 €</i>	<i>453,8 €</i>
<i>Avant le 17 novembre 2015</i>	<i>375 €</i>	<i>453,8 €</i>
<i>Avant le 14 janvier 2016</i>	<i>375 €</i>	<i>453,8 €</i>
<i>Avant le 17 mars 2016</i>	<i>375 €</i>	<i>453,8 €</i>

La facture sera transmise au demandeur avec le courrier de confirmation d'inscription.

Le paiement des différentes échéances est à réaliser par virements bancaires sur le numéro de compte IBAN : BE17 0011 1295 1021, BIC GEBABEBB.

Adresse de facturation :

Société ou institution :

Numéro de TVA :

Service ou personne de contact :

Adresse :

E-mail :

Tél. / GSM :

La signature de la présente entraîne également l'acceptation des **conditions générales d'inscription** (annexe 2).

Pour être considérée comme complète, la **fiche d'identification du parcours professionnel** (annexe 3) doit être jointe à la demande d'inscription.

En cas de communication urgente relative au déroulement de la formation, le demandeur souhaite être contacté par (biffer la mention inutile) : GSM – Tel – E-mail

Fait à, **le**

Signature du responsable :

(Nom et prénom précédés de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Annexe 2 - Conditions générales d'inscription

Une organisation optimale de la formation nécessite aussi votre collaboration.

1. Acceptation des conditions générales d'inscription

Le renvoi du formulaire de demande d'inscription est un engagement ferme à participer pleinement et intégralement à la formation. Par ce seul fait, le demandeur reconnaît également avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription qui suivent et les accepter.

2. Facturation

Sauf mention contraire, les montants communiqués s'entendent HORS TVA.

La facture relative au montant total de l'inscription est transmise en annexe du courrier de confirmation d'inscription. Les versements relatifs aux différentes échéances se feront par virements bancaires préalablement aux dates d'échéances reprises dans la facture.

Pour les administrations communales qui ne peuvent effectuer le paiement AVANT les échéances prévues, il est demandé que soit fourni un bon de commande ou un extrait de la réunion du Collège actant son acceptation de l'inscription à la formation et de son paiement. Ce document sera fourni au plus tard pour le 1^{er} septembre 2015.

L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation aux journées de formation à toute personne qui n'a pas satisfait aux conditions de paiement.

Les personnes qui s'inscrivent à la formation au départ de l'étranger prennent à leur charge les frais de transfert bancaire du montant à payer.

3. Inscription à la formation

L'inscription à la formation se fait uniquement par le biais du formulaire prévu à cet effet. Celui-ci doit être dûment complété pour être valable.

Dès réception, l'organisateur transmet au demandeur un courrier de confirmation d'inscription ainsi que la facture relative à la session de formation. Ceux-ci sont transmis au demandeur par e-mail ou par courrier ordinaire.

4. Annulation par le demandeur

Les annulations doivent obligatoirement être communiquées par courrier, e-mail ou fax aux coordonnées reprises ci-après.

Asbl Gamah, sise 23 rue de la Pépinière à 5000 Namur.
Adresse e-mail : nadia.maniquet@gamah.be
Fax : 081/24.19.50

Tout désistement intervenant plus de 30 jours calendrier avant la date de la formation donne lieu au remboursement du montant de la formation auquel une indemnité de 150 € sera prélevée pour les frais administratifs.

Passé ce délai, les annulations ne font plus l'objet de remboursement et la totalité du droit d'inscription est due. Cette procédure d'annulation s'applique à toute inscription enregistrée et confirmée, qu'elle ait fait l'objet ou non d'un paiement. Exception faite de cas de force majeure (maladie, accident, décès) et sur présentation d'une attestation ou d'une pièce justificative.

5. Annulation par l'organisateur

En cas de force majeure ou d'un nombre insuffisant de participants (minimum 4), l'organisateur se réserve le droit d'annuler la tenue de la session de formation. L'annulation de la session par l'organisateur fera l'objet d'un remboursement intégral.

En cas d'annulation, le participant sera averti dans les plus brefs délais par GSM ou téléphone ainsi que par e-mail suivant les circonstances et les informations transmises dans le document d'inscription.

6. Réclamations

Pour être recevable, toute réclamation sur une facture doit être introduite par écrit à l'adresse reprise ci-après et transmise par envoi recommandé dans les 15 jours de la date de la facture. Passé ce délai, l'organisateur se réserve le droit de la considérer comme non-venue.

Asbl Gamah, 23 rue de la Pépinière à 5000 Namur.

7. Défaut de paiement

En cas de non-paiement à échéance, le montant de la facture sera majoré, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une clause pénale de 15% avec un minimum de 25 € à titre de dommages et intérêts ou à titre d'indemnité compensatoire, forfaitaire et irréductible. De plus, à dater de l'échéance et, et sans aucune mise en demeure, le montant de la facture portera intérêt de 1% par mois.

8. Litige

En cas de litige, la Justice de Paix et les tribunaux de Namur sont seuls compétents.

Annexe 3 - Fiche d'identification du parcours professionnel et des besoins spécifiques

Ces données ont pour seule fin d'intégrer les spécificités de votre profil et de vos attentes à la session de formation. Elles resteront strictement confidentielles et ne serviront à aucune fin commerciale.

Nom et prénom :

Diplôme principal :

Parcours professionnel (chronologie des postes occupés) :

.....
.....
.....
.....

Profession actuellement exercée :

.....

Mission(s) principale(s) :

.....
.....

Motivations et besoins liés au choix de la formation de conseiller en accessibilité:

Pour vous guider voici les questions que vous pouvez vous poser :

Quelles sont les difficultés liées à l'accessibilité que je rencontre dans ma pratique professionnelle quotidienne ?

En quoi la formation me permettra-t-elle de résoudre ces difficultés ?

Quelles sont mes attentes en termes d'impact sur mon travail à l'issue de cette formation ?

.....
.....
.....

.....
.....
.....

Pouvez-vous évaluer le niveau actuel de vos connaissances en accessibilité (1 à 4) ?

.....

Y a-t-il une ou plusieurs questions précises que vous souhaiteriez voir abordées par le formateur et/ou souhaitez-vous apporter un cas d'étude précis lors de la session de formation afin d'échanger autour de celui-ci ?

Si oui, exprimez votre demande ci-après.

.....
.....
.....
.....

Avez-vous besoin d'une aide particulière lors de votre participation à la formation ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les documents de demande d'inscription (annexes 1, 2 et 3) sont à transmettre par le biais de l'adresse e-mail ou de l'adresse postale suivante :
E-mail : nadia.maniquet@gamah.be
Adresse postale : 23 rue de la Pépinière à 5000 Namur